



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 12 mars 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : cours Tolstoï N°3 : point noir piéton.

Communes Métropole / Créer – Fiche N°03

A l'attention de madame Pauline SCHLOSSER
Adjointe au Maire de Villeurbanne

Madame,

Je vous écris pour demander la suppression définitive d'un « point noir piéton ». Celui-ci est situé cours Tolstoï, au droit de la rue Edouard Aynard.

Tout près du parc Jacques Prévert, se situe sur le trottoir un espace de livraisons où les véhicules stationnent perpendiculairement et non pas latéralement. Donc, la partie du trottoir dévolue aux piétons est envahi et cela se produit tous les jours : → photo page 2.

Pour lutter contre cette intrusion quotidienne sur le trottoir de la part de véhicules, nous proposons une solution fort simple : [l'implantation de potelets](#) pour délimiter l'espace de livraisons de celui réservé aux piétons : → photo page 2.

En fait, ce que nous demandons existe déjà dans de très nombreux endroits de la Métropole quand un espace de livraisons est situé au niveau du trottoir et non pas au niveau de la chaussée : → photos page 3. Ce qui est le cas pour cet espace de livraisons cours Tolstoï.

Dans l'espoir que vous accepterez et soutiendrez cette propositions ô combien légitime, je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Yvon PEREZ / Responsable VTPCE – Le Grand Lyon
- M. Martin MAUHERHAN / Mairie de Villeurbanne
- Le Progrès Villeurbanne



Deux espaces de livraisons situés au niveau du trottoir et donc délimités par du mobilier urbain (des potelets) pour que la partie du trottoir dévolue aux piétons reste libre pour eux.

